

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 10 septembre 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2020 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'appliquer les gestes barrières pour faire face à la Covid-19 dans les espaces communaux.

Radar mobile

Ronan PHILIPPE présente brièvement le nouveau radar mobile installé sur la commune. Régulièrement, les agents municipaux le déplacent sur les différents lieux stratégiques. Monsieur Philippe KOUOTZE commentera les résultats enregistrés lors d'un prochain conseil.

Cantine communale

Monsieur le Maire donne la parole à Nicole ARCHIER. Le nouveau tarif de la cantine est de 4 € 25. Cette augmentation est motivée par les travaux à venir de l'extension de la cantine et l'alignement des tarifs cantine proposés par l'école privée, qui l'année dernière était déjà à ce tarif. Monsieur le Maire fait un point sur les subventions demandées pour l'extension de la cantine. A ce jour, aucun montant à diffuser, en attente de la réponse de la région et du département.

École publique Les Champs Fleuris

La parole est donnée à Isabelle CROZET pour faire un point sur la rentrée scolaire. Un gros travail de rangement, nettoyage, et divers petits travaux ont permis une rentrée des classes dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire et les élus en charge du personnel remercient vivement les ATSEM et les agents communaux pour leurs travaux. Ronan PHILIPPE rappelle que le temps de travail des deux agents communaux n'est pas seulement dédié aux travaux de l'école et doit permettre également des travaux dans le village.

Isabelle CROZET fait part de l'embauche d'une nouvelle ATSEM, Madame Audrey RAFFARD, pour le remplacement de Madame Françoise ARTRU en Congé Grave Maladie depuis le 05 août 2019. Le contrat de Mme RAFFARD est renouvelé jusqu'à la fin de l'année.

La salle de la garderie fait l'objet de remarques de certains parents. Pour rappel, le lieu de la garderie a été choisi en concertation avec les parents d'élèves et les enseignantes.

Nicole ARCHIER fait part de sa rencontre avec l'Ogec de l'école des Tamaris. Le but de la rencontre étant de revoir la convention signée avec la mairie et l'Ogec qui date des années 2000. L'association souhaite également le détail du calcul de la subvention allouée chaque année. Ronan PHILIPPE explique que celle-ci est recalculée chaque année. Il est demandé aux secrétaires que cette subvention soit calculée et versée dès la fin de l'année scolaire (en juin N+1 pour l'année N).

Patrick COMBE présente aux élus une esquisse de plan de l'extension de l'école. Ce dernier présente un bâtiment dédié à la maternelle, indépendant avec sa propre cour. Une cabane à vélo sera aussi installée pour entreposer les 2 roues.

Le centre de loisirs occupera le sous-sol qui sera agrandi. Beaucoup de contraintes à respecter. Les travaux seront faits en 2 phases : tout d'abord l'extension de la maternelle puis l'extension du centre de loisirs.

Nouveau contrat EDF

Patrick COMBE prend la parole et explique la fin des tarifs réglementés de fournisseur d'électricité prévue au 01 janvier 2021 pour les collectivités de plus de 10 ETP (Équivalent Temps Plein). Le SDE a proposé de faire la consultation mais cela a été annulé à cause de la période de confinement liée à la Covid19. Pour respecter ce délai, il propose de continuer à travailler avec Electricité de France, car les tarifs sont identiques aux prix actuels. Les contrats concernent 20 sites sur la commune avec l'éclairage public pour une durée de 3 ans et applicables au 01 septembre 2020. Le contrat du Presbytère est annulé et transféré directement au diocèse.

COVID : locaux et associations

Monsieur le Maire fait part des rencontres avec Élisabeth SERVE et les associations les samedis matin. Celles-ci permettent la présentation des élus référents et la distribution des différentes conventions pour l'utilisation des diverses salles communales. Elisabeth explique que les rencontres se passent bien et que les associations peuvent reprendre leurs activités à condition de remplir et de retourner au secrétariat tous les documents.

Stéphane PERRIER, élu référent de l'association du Foot de St Cyr-Félines-Peaugres, déplore l'organisation du concours de pétanque. Manque de sérieux tant sur les règles sanitaires que sur les nuisances sonores. L'élu référent souhaite rencontrer à nouveau un membre de l'association. Lors d'une rencontre avec les membres du SIVU Complexe Multi-Activités, Ronan PHILIPPE propose de rouvrir la salle de L'Entre2 aux associations au 01 septembre 2020. Isabelle CROZET récapitule l'ensemble des associations qui souhaite reprendre leurs activités. Seul le club de Judo Club Nord Ardèche n'a plus d'autorisation pour enseigner le judo. Le créneau horaire est conservé pour cette association dans l'attente de son retour.

MNT – contrat prévoyance

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle CROZET et Fanny ANDRÉ. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) est un organisme qui propose en partenariat avec le Centre de Gestion de l'Ardèche, un contrat de prévoyance pour la couverture de salaire en cas de maladie supérieure à 3 mois. Afin que les agents puissent adhérer à cette convention de participation, le conseil doit délibérer sur la participation obligatoire de la commune employeur. Le taux est de 1.49% du Brut + Régime indemnitaire.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de la cotisation de chaque agent voulant adhérer.

Avis favorable, délibération à l'unanimité.

Application « Panneau Pocket »

Elisabeth SERVE prend la parole pour expliquer l'application « Panneau Pocket ». Application en lien avec le panneau lumineux, peu coûteux (moins de 300 € annuel) et qui permet de proposer un nouveau support numérique pour les administrés. Les administrés auront le choix de plusieurs

supports de communication. Cette application sera gérée par Jean-Luc KRIEGEL en partenariat avec Christiane ANDRÉ.

DIVERS

Assainissement : Ronan PHILIPPE se dit inquiet pour la suite. Le projet de construction de la future station d'épuration route de Picot est toujours bloqué par le service de l'état auprès de l'Agglo. Monsieur le Maire rappelle que la compétence de l'assainissement a été reprise par l'Agglo en 2018.

Travaux : Patrick COMBE expose le projet de plan (du cabinet de Géomètre Julien) concernant les travaux de la rue centrale entre la boulangerie Gagnaire et l'Espace St Martin. Celui-ci comprend deux petits plateaux, un grand trottoir d'un côté et deux passages surélevés. Le foncier reste à acquérir par la commune en face du Chemin du Mouchet. Tout cela sera étudié en commission travaux. De plus, une barrière sera installée sur le pont, rue centrale.

Fibre : Alain CRESCINI a rencontré une société. Déploiement 2023, il faudra prévoir la construction d'un local.

Entre 2 : La commission d'arrondissement de Tournon sur Rhône contre les risques d'incendie et de paniques dans les ERP a levé l'avis défavorable suite à leur visite du 17 juillet 2018.

Temps Forts SOAR : Patricia FRENEA prend la parole, le temps fort est prévu sur la commune le weekend du 18 au 20 septembre. Cinq spectacles sont prévus, quatre sur la place de l'église et un au terrain de foot.

Remerciements : Mémoire et Patrimoine de Peaugres remercie la municipalité du prêt de la Cure.

Olivier DUSSOPT félicite et exprime ses vœux de réussite à cette nouvelle équipe municipale.

Visite : la région Auvergne Rhône Alpes invite les élus au salon des maires le 12 octobre prochain à Lyon.

Pour les élus qui le souhaitent, une visite de la centrale nucléaire de St Maurice l'Exil est possible, Patrick COMBE organise et planifie celle-ci.

Centre Régional de la Propreté Forestière : Ronan PHILIPPE explique sa rencontre avec Mr René SABATIER, responsable de CRPF et maire de St Clair, Mr Yves RULLIERE, maire de Savas et Mr William PRIOLON, maire de Félines. Le but de celle-ci étant de faire une demande de subvention pour remettre en l'état nos chemins forestiers.

Bulletin municipal : Cyril Villat informe de la distribution de 1062 bulletins municipaux à la population.

Dates à retenir

Prochaines réunions :

Conseil Municipal :

- jeudi 29 octobre à 18 h 00
- jeudi 26 novembre à 18 h 00
- jeudi 17 décembre à 18 h 00

Commission travaux :

- mercredi 07 octobre à 20 h 00
- mercredi 04 novembre à 20 h 00
- mercredi 09 décembre à 20 h 00

Séance levée à 21 h 00

